



L'enseignement hebdomadaire du maintien de la foi

FIDEM SERVAVI

« J'ai gardé la foi » - II Timothée 4 / 7

N° 97

Prieuré saint Pierre et saint Paul

Le prieuré – 6, rue du Chapitre – 25920 Mouthier Haute-Pierre

dimanche 28 juin 2009

Ce sermon peut être téléchargé au format .wma ou .mp3 depuis le site <http://www.fidemservavi.info/> à l'adresse suivante :
http://www.fidemservavi.info/index_a_sermons.htm

Résumé

La Pêche miraculeuse. Réfutations de plusieurs sophismes sur la primauté de Pierre. Résolutions.

Sermon du « Quatrième dimanche après la Pentecôte »

Mes bien chers frères,

En ce quatrième dimanche après la Pentecôte, l'Église nous fait regarder la pêche miraculeuse. Les Évangiles nous relatent deux pêches miraculeuses. Celle que nous venons d'entendre dans l'Évangile de saint Luc se rapporte au temps de la vie publique de Notre Seigneur. L'autre est relatée par saint Jean. Notre Seigneur ressuscité indique aux disciples de jeter le filet à la droite de la barque. Se furent alors cent cinquante-trois gros poissons, sans que le filet ne se rompe, qui furent rapportés au rivage.

Pour considérer comme il se doit l'enseignement de ces pêches miraculeuses, suivons l'homélie du Père Ventura, fidèle écho des Pères de l'Église.

Les Pères nous indiquent en effet, que ces deux pêches figurent l'Église qui est maintenant multitude, car elle englobe sans compter bons et mauvais. Après la résurrection des morts, seuls les bons formeront l'Église. C'est ce que Notre Seigneur indique en saint Matthieu : « *Le royaume des cieux est semblable à un filet jeté dans la mer et rassemblant des poissons de toutes sortes ; lorsqu'il est plein, on le retire pour choisir les bons et rejeter les mauvais* ». Les Pères de l'Église sont unanimes également pour dire que la *barque de Pierre* d'où pêche Notre Seigneur, non seulement figure l'Église, mais signifie la primauté de Pierre.

Ainsi, le Père Ventura, toujours en suivant l'interprétation des Pères de l'Église, nous dit à propos des deux ordres : « *Conduis ta barque en avant* » et : « *Jetez vos filets pour prendre le poisson* », que le premier est au singulier car Pierre reçoit l'ordre de gouverner, de conduire la barque et d'indiquer le chemin à parcourir. Et que le second est au pluriel, car la pêche que doivent accomplir ensemble ses autres compagnons, est placée d'une manière toute particulière sous sa vigilance et sous sa direction.

Nous voyons donc que c'est à saint Pierre qu'a été confié le grand ministère d'attirer les hommes par la prédication dans le filet de la foi, et le Père Ventura conclut à propos de la primauté de Pierre, qu'« ainsi, Notre Seigneur Jésus-Christ déclare que l'Église est celle qui a été fondée par les apôtres sous les auspices de Pierre, qui est gouvernée par leurs successeurs sous la présidence de Pierre (...) ; qui, par l'intermédiaire de Pierre, reçoit de Jésus-Christ toute lumière, toute grâce, toute autorité ; qui professe la doctrine que Pierre et les apôtres ont reçue et ont enseignée ».

C'est la doctrine catholique sur le Magistère de l'Église. Composé des successeurs légitimes de saint Pierre et des descendants légitimes des Apôtres, le Magistère de l'Église ne peut que professer la vraie doctrine de Notre Seigneur Jésus-Christ, et les Pères de l'Église ont toujours considéré l'enseignement prodigué par Notre Seigneur et par l'Église comme une seule voix. Saint Augustin le dit en ces termes que j'aime à vous rappeler : « Que le Christ parle donc, puisque, dans le Christ, parle l'Église, et dans l'Église parle le Christ ». Vous retrouvez cet enseignement dans mon ouvrage *40 ans d'erreurs sur l'infaillibilité de l'Église*. Alors, puisque nous regardons avec ces péchés miraculeux, la primauté de Pierre, je vous donne ce matin quelques précisions, tant les erreurs et les sophismes sont récurrents au sein de la fausse majorité traditionnelle, toutes tendances confondues.

Ainsi en est-il tout d'abord de cette conception totalement erronée du Magistère Ordinaire du pape et des évêques, toujours considéré selon son objet et non pas selon son sujet. Cela ressort encore dans le dernier numéro de *Si si, no no*. Je vous résume cette fausse conception : pour contourner le problème que posent les personnages conciliaires et post-conciliaires, une nouvelle notion de Magistère a vu le jour. Celle-ci consiste à dire que le Magistère n'est pas l'autorité enseignante, ni même le mode d'enseignement infaillible, mais les Actes en eux-mêmes. C'est la raison pour laquelle, je dis que c'est le résultat en quelque sorte, qui est devenu sujet de l'infaillibilité. Ainsi, en prenant les actes du Magistère comme sujet de l'infaillibilité, ces pseudos théologiens en arrivent à cette absurdité : s'il s'avère que le document est fidèle à la Tradition, c'est du Magistère Ordinaire infaillible, s'il n'est point conforme aux critères de la Tradition, ce n'est point du Magistère ordinaire infaillible ! C'est tout simplement du libre examen. C'est l'Église enseignée qui va juger si ces actes sont conformes à la Tradition ! Il résulte donc de cette conception qui n'est pas catholique, une position qui n'est donc point catholique. C'est la position de la fausse majorité traditionnelle qui maintient tous ceux qui se réclament de la FSSPX, dans un faux combat, en croyant donc *marcher sous la bannière des clefs apostoliques*.

Voilà pour cette erreur de plus en plus lourde de conséquences, et puis il y a également ce relent de gallicanisme, en ce sens que subsiste toujours le refus d'accorder aux successeurs de Pierre le magistère ordinaire infaillible. Lorsque l'on retient ce que dit le Père Ventura, fidèle écho des Pères de l'Église, sur la primauté de Pierre, l'on ne peut donc qu'être étonné devant le fait qu'aujourd'hui, si tous semblent être unanimes pour affirmer que les évêques possèdent un magistère ordinaire infaillible, qu'ils soient dispersés ou réunis en concile, l'on refuse ce Magistère Ordinaire infaillible au Souverain Pontife !

Alors que « c'est de Pierre, comme le stipule Mgr de Ségur dans son ouvrage *Le dogme de l'infaillibilité pontificale*, que tout vient d'abord, parce que c'est d'abord Pierre qui a tout reçu ».

Alors que Pie XI dans son encyclique *Mortalium animos*, précise : « Le magistère de l'Église - établi ici bas d'après le dessein de Dieu pour garder perpétuellement intact le dépôt des vérités révélées et en assurer facilement et sûrement la connaissance aux hommes - s'exerce chaque jour par le pontife romain et par les évêques en communion avec lui (...) ».

Si ce refus d'accorder aux souverains Pontifes le magistère ordinaire infaillible, s'explique par ce que dit Dom Paul Nau, à savoir que la proclamation de l'infaillibilité pontificale, a comme rejeté dans l'ombre son Magistère Ordinaire infaillible, ce refus est encore un moyen de contourner le problème que posent les personnages conciliaires et post-conciliaires.

Aussi, puisqu'une remarque a été faite au sujet du Magistère ordinaire du Souverain Pontife, j'en profite pour apporter ici cette précision : à savoir qu'il ne peut y avoir de confusion entre Magistère personnel du Souverain Pontife, et Magistère Ordinaire et Universel puisqu'il s'agit du même mode d'enseignement ! Il n'y a que deux modes d'enseignement infaillibles. Le Magistère extraordinaire et le Magistère Ordinaire et universel dont le pape fait bien sûr partie puisqu'il en est le fondement. Qu'on relise donc attentivement le théologien Vacant :

« Le Magistère Ordinaire et Universel, n'est autre chose, en effet, que celui dont l'Église toute entière nous offre le spectacle quand nous la voyons sans cesse parler par la bouche du Pape et de tous les évêques catholiques ». C'est ce que Pie XI explique, je reprends donc la citation : « Ce Magistère (...) s'exerce chaque jour par le pontife romain et par les évêques en communion avec lui (...) ». Alors l'on se demande bien pourquoi ceux qui accordent aux évêques ce magistère ordinaire infaillible, le refusent à l'Évêque de Rome, de qui les évêques eux-mêmes tiennent leur infaillibilité ? Tous ces pseudos théologiens nous font perdre la tête, mais surtout eux-mêmes perdent et font perdre la foi en l'Église. Et en rejetant la saine doctrine sur le Magistère, nous le voyons bien, leurs propos, comme le dit le Père Ventura, « ne sont plus qu'airain retentissant, plus ou moins au gré des mondains », c'est-à-dire aujourd'hui, au gré des accommodements avec ces personnages conciliaires, qui, selon la foi catholique, ne peuvent, formellement et matériellement, être l'Église de Notre Seigneur.

Voilà donc ce dont je voulais vous faire part en ce qui concerne ces précisions sur le magistère ordinaire infaillible de Pierre et de ses successeurs.

La troisième précision que j'apporte ce matin, est relative cette fois, à cet argument qui consiste, toujours dans le but d'excuser ces personnages, à apparenter les erreurs, les hérésies, les actes d'apostasie de Joseph Ratzinger, au reniement de saint Pierre. Là encore, je vous prie d'écouter le Père Ventura. A le lire, nous voyons que cette erreur n'est pas nouvelle, mais celle-ci est d'autant plus grave aujourd'hui, qu'elle vient grossir la liste des faux arguments, des fausses doctrines qui ne permettent pas aux âmes de reconnaître, qui sont véritablement ces personnages conciliaires, leur but et ainsi la véritable situation de l'Église.

Voici par conséquent ce que dit le Père Ventura : « La chute de saint Pierre ne nous ébranle pas, puisqu'elle n'a rien à faire dans le cas présent (...). Elle n'a pas été un manque de foi ; elle a été plutôt une absence de courage et de force pour confesser cette foi. (...) Pierre croyait très bien en son maître ; mais la peur renferma la foi dans son cœur, et lui arracha des lèvres un mensonge. De plus, ce même mensonge ne touchait pas à la divinité de Jésus-Christ, ni à aucun autre dogme de foi, mais seulement au fait matériel de connaître ou de ne pas connaître sa personne (...).

Et voici pour définitivement couper court à cet argument : « Enfin qu'il en soit ce qu'on voudra de cette faute de Pierre, qu'importe ! Lorsque Pierre la commit, il n'était pas encore Pontife et chef de l'Église ; car qui peut ignorer que le Pontificat fut promis à Pierre par le Christ avant sa passion, mais qu'il ne lui fut conféré qu'après la résurrection (...). A quoi sert-il donc de rappeler une faute commise par Pierre, lorsqu'il n'était pas encore investi de l'autorité pontificale ? (...) ».

Ainsi, vous comprendrez, mes bien chers frères, que ces sophismes sont les fables dont parle saint Paul, et ne permettent pas à ceux qui se laissent fasciner par celles-ci, de retenir la saine doctrine. Mais mieux que moi, le Père Ventura nous en explique la cause. Écoutez bien : « S'il se présente (chez l'homme) à son esprit sur le même sujet, d'un côté la vérité, et de l'autre le sophisme, dit-il, ce sophisme par son faux éclat fascine et attire à lui l'intelligence, de telle manière qu'il ne laisse presque plus le loisir de fixer l'oeil sur la lumière sereine, paisible et modeste, qui entoure comme d'une auréole le front de la vérité (...) ».

L'on ne peut mieux dire, car effectivement plus la liste des faux arguments s'allonge, plus l'aveuglement spirituel effet du péché, est conséquent, car tous ces sophismes nous prouvent hélas ce péché contre le neuvième article du Symbole des Apôtres (*Je crois la sainte Église catholique*). Comme le stipule fort justement la monition à propos de ce neuvième article du Credo dans le *Catéchisme du Concile de Trente* : « l'on n'est pas hérétique par le fait seul qu'on pèche contre la Foi, mais parce qu'on méprise l'autorité de l'Église, et qu'on s'attache avec opiniâtreté à des opinions mauvaises ».

Alors remercions Notre Seigneur Jésus-Christ d'avoir établi un Magistère qui ne peut enseigner que la vérité, car au milieu d'un tel aveuglement, le moyen sûr, en ce qui concerne la foi et la morale, de discerner la vérité d'avec l'erreur, c'est l'institution du Pontificat Romain. Comme le dit le Père Ventura dans ce sermon sur la primauté de Pierre à travers les deux pêches miraculeuses : « Notre Seigneur a établi un Magistère infaillible qui ne peut enseigner que le vrai ».

C'est ce à quoi nous croyons ! Et puisque nous croyons que le Christ et l'Église c'est tout un, nous ne pouvons que conclure à l'illégitimité de ces personnages conciliaires. Ceux-ci ne composent, ni formellement ni matériellement, la hiérarchie de l'Église catholique. Ils ne sont que ces clercs qui ayant dévié dans la foi, ne

peuvent en aucun cas devenir Souverain Pontife, comme le stipule Paul IV dans sa Bulle pontificale *Cum ex apostolatus*.

Avec ces précisions sur la primauté de Pierre, nous voyons donc que le problème que posent ces personnages conciliaires se trouve résolu, et bien sûr nous constatons comment dans la fausse majorité traditionnelle, l'on pêche contre la foi en l'Église, et comment certains refusent de voir aujourd'hui le résultat de la conjuration contre Notre Seigneur et Son Église, et enfin comment certains autres rejettent les propos de la Très sainte Vierge Marie dans le message de La Salette : « Rome perdra la foi et sera le siège de l'Antéchrist ». « L'Église sera éclipsée », car éclipsée par cette secte gnostique, œcuménique, appelée conciliaire.

Alors avec cette action de grâces pour l'institution de ce Magistère infallible, qui nous permet de discerner la véritable Église de la secte conciliaire, remercions également la très sainte Vierge Marie, d'agir envers nous en Reine des Prophètes à La Salette.

Et puis implorons saint Pierre et saint Paul que nous allons fêter demain. Dom Guéranger nous dit que l'Évangile d'aujourd'hui prépare ou résume très opportunément les enseignements de la fête du Prince des Apôtres, toujours voisine du quatrième Dimanche après la Pentecôte. Alors implorons saint Pierre et saint Paul que l'Église joint toujours à Saint Pierre, à l'heure où les âmes sont trompées par des argumentations et des intentions de prières mensongères.

Puisque tous ces dimanches derniers je vous ai rappelé combien avec Jésus-Christ, Roi de France et la très sainte Vierge Marie, Reine de France, nous suivons le plan de Dieu, et que toute autre solution n'est que mensonge, que tout autre combat n'est que défaite assurée, prions les saints Apôtres Pierre et Paul, pour le rétablissement de la monarchie pontificale, prions l'Auguste Reine des Cieux pour l'établissement, le triomphe et le règne de son divin Fils, le règne du Sacré-Cœur sur la France et par la France sur le monde entier.

Ainsi soit-il.

Abbé Michel Marchiset

Photocopiez et diffusez

Pour vous désabonner de « *L'enseignement hebdomadaire du maintien de la foi* », veuillez envoyer un mail à mail@fidemservavi.info